



Le 14 juin 2021

M. et Mme les parents d'élèves
Objet : Modification de l'accueil périscolaire

Affaire suivie par Philippe BARRÉ

☎ 02 51 97 89 49

Notre référence : PB/LB n° 101

Madame, Monsieur,

La commune de Sainte-Hermine organise le service périscolaire (matin et soir) des écoles publiques et de l'école privée depuis la rentrée 2018. Le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant à tous points de vue, il a donc, été envisagé de regrouper ce service en un seul lieu : au sein de l'accueil de loisirs intercommunal – 60 chemin de l'Anglée à Sainte-Hermine.

Ce regroupement du périscolaire dans l'accueil de loisirs apportera des réponses aux problèmes constatés :

Les avantages qualitatifs :

- Cette approche de regroupement permettrait d'asseoir le service communal périscolaire en le dissociant totalement du choix parental de l'école (neutralité).
- Rassembler les enfants du public et du privé (comme dans les clubs de sport)
- Sortir les enfants de l'enceinte scolaire pour une meilleure perception des temps et des activités.
- Qualité des locaux de l'accueil de loisirs dédiés exclusivement à l'animation
- Utilisation d'un logiciel de réservation identique à la Communauté de Communes

Les avantages normatifs :

- Eviter les locaux partagés avec l'école (école maternelle publique et école privée)
- Permettre l'accueil des moins de 6 ans de l'école Sainte-Marie dans des locaux adaptés (conformément à nos obligations de périscolaire déclaré)
- Eviter le partage de matériels avec l'école lorsque les locaux sont partagés

Cette organisation nécessitera un transport de bus entre l'accueil de loisirs et l'école, le matin et entre l'école et l'accueil de loisirs, le soir, pour l'école maternelle publique ainsi que l'école privée. Un(e) accompagnateur(trice) sera présent(e) dans le bus tous les matins et tous les soirs pour l'encadrement des enfants.

D'autre part, les enfants de l'école élémentaire publique, compte tenu de la proximité de l'école et des préconisations des instances nationales pour la santé et le sport, se rendront à pied matin et soir, à l'accueil de loisirs.

Les horaires scolaires des écoles publiques ne sont pas modifiés.

Horaires à prendre en compte à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 :

Le matin :	Ecole maternelle publique	Ecole élémentaire publique	Ecole privée
Accueil des enfants à l'accueil de loisirs	De 7h30 à 8h35		
Départ pour le trajet à pied ou en bus	8h35		

Le matin, les enfants pourront être déposés à l'accueil de loisirs jusqu'à 8h35.

Le soir :	Ecole maternelle publique	Ecole élémentaire publique	Ecole privée
Prise en charge des enfants	16h40 en bus	16h30 à pied	16h40 en bus
Accueil des enfants à l'accueil de loisirs	De 16h50 à 18h30	De 16h45 à 18h30	De 16h50 à 18h30

Le soir, les enfants devront être récupérés avant la prise en charge par les équipes d'animation (la demi-heure gratuite étant supprimée pour les écoles publiques). Les enfants encore présents dans l'enceinte scolaire, seront emmenés systématiquement à l'accueil de loisirs.

Une fois la prise en charge effectuée, les enfants pourront être récupérés après 16h45 ou 16h50 directement à l'accueil de loisirs et non sur le trajet (à pied ou en bus).

L'inscription au service périscolaire (de manière permanente ou occasionnelle) sera obligatoire. Chaque famille devra s'inscrire en priorité en ligne via un portail famille. Un lien sera disponible sur le site internet de la Commune : www.sainte-hermine.fr à compter du jeudi 1^{er} juillet 2021. Vous pourrez ainsi créer un dossier par enfant et choisir les créneaux horaires souhaités.

Le temps périscolaire facturé (tarifs identiques à l'année scolaire en cours) débutera lors de la prise en charge des équipes d'animation.

Il est important que chaque parent soit vigilant au respect des heures évoquées ci-dessus pour la réussite de cette mutualisation avec les locaux communautaires qui va, j'en suis sûr, dans l'intérêt des enfants et de leur bien-être.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe BARRÉ
Maire de Sainte-Hermine
Conseiller régional
Vice-président de SUD VENDEE LITTORAL



Céline RINGEARD
Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires